

1. Extrait du PV CAF n°12 du 29/04/2022

COMITE D'AMENAGEMENT FONCIER ERNEUVILLE

Siège et Secrétariat - DAFoR - 2 rue des Genêts - 6800 Libramont
Institué par arrêté du Gouvernement wallon du 17 décembre 2015, modifié par les arrêtés ministériels des
14 avril 2016, 25 juillet 2017, 15 février 2018, 13 décembre 2019

REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES

Procès-verbal n° 12 du 29 avril 2022

La réunion se tient dans les locaux de l'administration communale de Tenneville
Monsieur le Président ouvre la séance à 9 h 30

Sont présents :

M. GODEAUX V., membre effectif, Président
M. POCHET P., membre effectif, DGARNE
M. LEMAIRE L., membre effectif, Chambre provinciale de l'Agriculture
M. DEGROS M., membre effectif, Chambre provinciale de l'Agriculture

Assistent également à la réunion :

M. VANSPAUWEN S. DAFoR, relotissement
M. PICAULT Arnaud. DAFoR, secrétaire effectif

Sont excusés :

M. WATHELET J. membre effectif, Province
M. CORNET A. membre suppléant, Province
M. PEETERS Ch., membre effectif, Aménagement du territoire
M. LANNERS M., membre suppléant, Aménagement du territoire
M. DAVID JM., membre suppléant, Chambre provinciale de l'Agriculture
M. DUFOUR D., membre effectif, Conservation de la Nature
M. DE RYCKEL G., DAFoR, fonctionnaire dirigeant

Ordre du jour

1. Approbation du PV n° 11 du 29 octobre 2020
2. Examen des réclamations de l'enquête publique (Article D.295)
3. Dépôt – arrêt des documents
4. Plan de Situation du Domaine Public : modification
5. Consultation sur la répartition des frais (Article D.301) : examen et arrêt des documents
6. Consultation sur les droits réels (Article D.296): examen et arrêt des documents
7. Divers

DISCUSSION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1) Lecture et approbation du PV n° 11 du 29 octobre 2020
- 2) Examen des réclamations reçues lors de l'enquête publique Article D.295
- 3) Arrêt des documents – Dépôt

Le Comité approuve et arrête, conformément à l'article D.295, alinéa 4, du Code wallon de l'Agriculture [CWA], sous forme de décisions administratives individuelles pour chaque intéressé les plans et tableaux visés aux articles D.281, D.286 et D.294, 1°, 2°, 3° et 4° du CWA.

Il charge l'administration de faire la publicité relative à cette décision, concernant le plan d'aménagement foncier, conformément à l'article D.29-21. du livre Ier du Code de l'Environnement.

Le Président fait lecture du projet de motivation générale.

Le Comité approuve la motivation générale jointe en annexe n°01.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président présente le projet de déclaration environnementale à joindre à la publicité relative à la décision du dépôt.

Le Comité approuve la déclaration environnementale en annexe n°02.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13 h 40.

Ainsi fait à Tenneville, le 17 octobre 2022.

Le Secrétaire

A. PICAULT

Le Président

V.GODEAUX

2. Extrait du PV CAF 14 du 17/10/2022

COMITE D'AMENAGEMENT FONCIER ERNEUVILLE

Siège et Secrétariat - DAFoR - 2 rue des Genêts - 6800 Libramont
Institué par arrêté du Gouvernement wallon du 17 décembre 2015, modifié par les arrêtés ministériels des
14 avril 2016, 25 juillet 2017, 15 février 2018, 13 décembre 2019 et 11 octobre 2022

REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES

Procès-verbal n° 14 du 17 octobre 2022

La réunion se tient dans les locaux de l'administration communale de Tenneville
Monsieur le Président ouvre la séance à 9 h 30

Sont présents :

M. GODEAUX V., membre effectif, Président
M. POCHET P., membre effectif, DGARNE
M. LEMAIRE L., membre effectif, Chambre provinciale de l'Agriculture
M. DEGROS M., membre effectif, Chambre provinciale de l'Agriculture
M. WATHELET J. membre effectif, Province
M. DUFOUR D., membre effectif, Conservation de la Nature
M. PEETERS Ch., membre effectif, Aménagement du territoire

Assistent également à la réunion :

M. VANSPAUWEN S. DAFoR, relotissement
M. PICAULT Arnaud. DAFoR, secrétaire effectif

Sont excusés:

M. CORNET A. membre suppléant, Province
M. LANNERS M., membre suppléant, Aménagement du territoire
M. DAVID JM., membre suppléant, Chambre provinciale de l'Agriculture
M. DE RYCKEL G., DAFoR, fonctionnaire dirigeant

Ordre du jour

1. Approbation du PV n° 12 du 29 avril 2022
2. Examen des réclamations de l'enquête publique (Article D.295)
3. Dépôt – Examen et arrêt des documents
4. Examen et approbation des plus ou moins-values
5. Décomptes finaux
6. Déclaration environnementale
7. Divers

1. Approbation du PV n°12 du 29 avril 2022

Le Président fait la lecture du PV n°12 du 29 avril 2022.

Le Comité fait les remarques suivantes : *[9 corrections à apporter]*

Moyennant ces modifications, le PV est approuvé.

2. Plan d'aménagement foncier – Examen des modifications suite à la réunion du Comité du 29/04/2022

3. Dépôt – Examen et arrêt des documents

Le président rappelle le cadre légal du dépôt des documents.

Le président cède la parole à Mr Serge VANSPAUWEN, relotisseur.

Le relotisseur explique le dépôt comporte 7 plans. À savoir :

- 3 plans pour l'article D.281 ;
- 3 plans pour l'article D. 286 ; et
- 1 plan pour l'article D.286/1

Etant donné que la situation des intéressés *[anonymisé]* est à améliorer. Ces plans seront mis à jour au plus vite.

Dès lors, les documents seront arrêtés à posteriori.

6. Déclaration environnementale

Le président explique le contexte.

Moyennant la situation de *[anonymisé]*, le Comité approuve la déclaration environnementale.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13h15.

Ainsi fait à _____, le

Le Secrétaire

A. PICAULT

Le Président

V.GODEAUX

3. Extrait du PV CAF 15 du 21/10/2022

COMITE D'AMENAGEMENT FONCIER ERNEUVILLE

Siège et Secrétariat - DAFoR - 2 rue des Genêts - 6800 Libramont
Institué par arrêté du Gouvernement wallon du 17 décembre 2015, modifié par les arrêtés ministériels des
14 avril 2016, 25 juillet 2017, 15 février 2018, 13 décembre 2019 et 11 octobre 2022

REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES

Procès-verbal n° 15 du 21 octobre 2022

Procédure écrite selon les dispositions de l'article 8 du règlement d'Ordre Intérieur type des comités et des comités subrégionaux d'aménagement foncier rural.

Vu l'urgence lié au délai de publication des documents nécessaires au dépôt prévu à l'article D.295 §4 – dépôt programmé le 21 novembre 2022 lié au processus de mise au point et de contrôle informatique nous vous proposons d'approuver par procédure écrite la demande de modification concernant Monsieur *[anonymisé]* conformément à l'article 8 du règlement d'ordre intérieur.

1. Plan d'Aménagement foncier – examen et solution du cas de *[anonymisé]*

2. Arrêt des documents – Dépôt

Le Comité **approuve et arrête**, conformément à l'article D.295, alinéa 4, du Code wallon de l'Agriculture [CWA], sous forme de décisions administratives individuelles pour chaque intéressé les plans et tableaux visés aux articles D.281, D.286 et D.294, 1°, 2°, 3° et 4° du CWA.

Il charge l'administration de faire la publicité relative à cette décision, concernant le plan d'aménagement foncier, conformément à l'article D.29-21. du Livre Ier du Code de l'Environnement.

Je vous propose de confirmer notre décision prise lors de notre séance du 17 octobre dernier et d'arrêter les documents.

Les membres sont invités à se prononcer sur les deux propositions suivantes :

- « *J'approuve la nouvelle proposition de l'Aménageur concernant la propriété *[anonymisé]* visant à réduire la perte de superficie de 1,3336 ha au lieu des 4,1343 ha prévus au projet ;*

- *Je marque mon accord concernant l'approbation et l'arrêt des documents conformément à l'article D.295, alinéa 4, du Code wallon de l'Agriculture [CWA], sous forme de décisions administratives individuelles pour chaque intéressé les plans et tableaux visés aux articles D.281, D.286 et D.294, 1°, 2°, 3° et 4° du CWA. et charge l'administration de faire la publicité relative à cette décision, concernant le plan d'aménagement foncier, conformément à l'article D.29-21. du Livre Ier du Code de l'Environnement ».*

Les membres du Comité qui ont marqué leur accord sur les deux propositions figurant ci-dessus sont :

- Pascal POCHET, membre effectif, SPW ARNE
- Christian PEETERS, membre effectif, Aménagement du Territoire SPW TLPE
- David DUFOUR, membre effectif Conservation de la Nature
- Didier BOUVY, membre suppléant Conservation de la Nature
- Jonathan WATHELET, membre effectif, Province de Luxembourg
- Vincent GODEAUX, Président de Comité
- Michel DEGROS, membre effectif, Chambre provincial de l'Agriculture (date courrier 24/10/22)
- Louis LEMAIRE, membre effectif, Chambre provincial de l'Agriculture (date courrier 27/10/22)

Ainsi fait à Libramont, le 21 octobre 2022

Le Secrétaire

A. PICAULT

Le Président

V.GODEAUX